

**Informations sur le contenu des 4 budgets :**  
**note annexée au compte rendu du conseil municipal du 15/04/2011**

**-Le Budget Général**

**La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et recettes à : 572 324,00 €uros**

La section de fonctionnement se divise en 2 parties : 1 pour les dépenses et 1 pour les recettes

**En ce qui concerne les dépenses :**

\*Le chapitre des charges à caractère général s'élève à 132 600 €uros en 2012 (131 560 €uros en 2011). La légère augmentation est due principalement à une commande d'imprimés d'urbanisme suite aux changements de mars 2012.

L'article frais de transport divers s'élève à lui seul à 40 000 €uros. Il comprend la participation aux dépenses de transport pour le regroupement scolaire Piégut-Venterol, la participation aux dépenses de transport pour le lycée de Gap (150 €uros/an et par enfant pris en charge par la commune et non répercutés aux familles), la prise en charge complète du transport au collège de Tallard (la moitié étant refacturée à la mairie de Venterol) car, malgré les nombreuses démarches effectuées, le Conseil Général ne prend pas en charge ce transport et n'accorde que 10 000 €uros de subvention pour les 2 communes.

\*Le chapitre charges de personnel s'élève à 95 500 €uros, salaires et charges (90 720 €uros en 2011). Cette augmentation s'explique par le changement de grade d'un agent administratif suite au passage d'un examen professionnel, et à l'augmentation des charges.

\*Le chapitre atténuation de produits correspond au reversement à l'Etat du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) issu des changements liés à la loi sur la taxe professionnelle. Ce montant s'élève à 51 044 €uros.

\*Le chapitre charges de gestion courante s'élève à 179 361 €uros (196 016 €uros en 2011) Cette diminution s'explique par la fin d'un emprunt pour l'irrigation.

\*Le chapitre charge financière s'élève à 13 034 €uros (13 000 €uros en 2011) il correspond aux intérêts d'emprunts.

\*Le chapitre charges exceptionnelles s'élève à 200 €uros comme l'an passé, il correspond aux titres annulés des années précédentes.

\*Le chapitre provision pour créances irrécouvrables a été doté de 3000 €uros afin de pouvoir classer en irrécouvrables d'anciennes sommes dues par des créanciers. Cette inscription n'annule pas la dette due.

\*Le chapitre dépenses imprévues s'élève à 6 585 €uros, c'est la différence entre les recettes et les dépenses qui permet de mettre en réserve une somme pour combler des dépenses non prévues au budget (3 021 €uros pour 2011)

\*Le chapitre virement à la section d'investissement qui permet de réaliser les projets d'investissement s'élève à 91 000 €uros (78 206 €uros en 2011)

### **En ce qui concerne les recettes :**

\*Le chapitre produits de gestion courante s'élève à 23 700 €uros ( 23 215 €uros en 2011)  
Ce chapitre comprend 20 000 €uros provenant du remboursement de la commune de Venterol pour le transport scolaire et 3 700 €uros des repas de cantine réglés par les parents concernés.

\*Le chapitre impôts et taxes s'élève à 298 008 €uros (290 621 €uros en 2010). Le taux des impôts votés par la commune pour 2012 reste identique à 2011.

\*Le chapitre dotations subventions participations s'élève à 37 233 €uros (40 973 €uros en 2011). En 2011, un reversement du SIVOM de La Motte-Turriers concernant l'OPAH et un versement du Fond Départemental de la Taxe Professionnelle, donnaient un total plus important à ce chapitre.

\*Le chapitre autres produits de gestion courante qui correspond aux loyers qui devraient être perçus s'élève à 45 000 €uros.

\*L'excédent de fonctionnement, résultat des années antérieures, est reporté pour 168 383 €.

### **La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à : 175 710 €uros**

La section d'investissement se divise en 2 parties : 1 pour les dépenses et 1 pour les recettes

### **En ce qui concerne les dépenses :**

\*Le chapitre remboursement des emprunts s'élève à 25 233 €uros (29 394 €uros en 2011)

\*Le résultat reporté de 24 728 €uros vient augmenter les dépenses d'investissement.

\*Les cautionnements reçus pour les logements locatifs s'élèvent à 3580 €uros

### Les projets retenus par le conseil municipal sont les suivants :

-L'achat d'un logiciel de dématérialisation pour pouvoir envoyer de manière informatique les délibérations et arrêtés à la sous-préfecture pour visa et contrôle de la légalité, permettra de gagner du temps. Il coûte 1455 €uros.

-Réhabilitation logements communaux : 2 portes fenêtres à changer à la villa B des Auches, ayant mal vieilli elles sont devenues impossibles à fermer, le coût s'élève à 2600 €.

-Curage de ravin : le programme de 2011 est reconduit pour 2012 car il n'a pas été réalisé, il s'élève à 7176 €uros. Une subvention a été demandée au Département comme chaque année, elle s'inscrit en fonctionnement.

-Embellissement du village : il a été inscrit 17 100 €uros, afin de refaire l'escalier de la descente de l'Auragnier et en prévision de travaux dans le village

-Mobilier et équipement communal : une armoire de rangement pour la cantine est à acheter pour un montant de 230 €uros.

-Achat d'engins :

L'achat d'une balayeuse est toujours en projet, ainsi qu'un désherbeur thermique afin de ne plus employer de produits phytosanitaire. Le coût est estimé à 12 200 €uros et des subventions sont demandées pour un montant de 9 300 €uros

-Informatique :

Le matériel informatique de l'école est ancien et a coûté cher l'an passé en réparation. Afin de le renouveler petit à petit, l'achat d'un nouvel ordinateur est prévu pour 1000 €uros.

-Travaux de voirie :

Des travaux de réfection de la place du village sont programmés pour un montant de 16600 €, des subventions sont attendues pour un total de 7560 €uros, dotation de la communauté de commune comprise.

-Eclairage public: des travaux sont programmés pour un montant de 1451 €, y compris le diagnostic de l'éclairage public de toute la commune qui est à toujours régler.

Une subvention est attendue pour 700 €uros

-Enfouissement des réseaux aux Forests : inscription de 40 000 € au budget en vue de l'enfouissement des réseaux au hameau des Forests , y compris les points lumineux encore manquant dans ce hameau. Des subventions pour un montant de 10 000 € sont attendues.

-Sécurité voirie : des panneaux de signalisation sont à changer ou des nouveaux sont à implanter. Un montant de 1000 €uros est prévu et une subvention au titre des amendes de police est attendues pour 500 €.

-Etude de faisabilité : l'étude du PLU continue. Il reste encore à régler 7 416 €uros.

Le plan de désherbage justifiant l'achat de la balayeuse et du désherbeur thermique est à régler pour 780 €uros, des subventions sont attendues 520 €uros

-Acquisition foncière : 3000 €uros ont été inscrits à ce programme.

**En ce qui concerne les recettes :**

Mis à part les subventions attendues et emprunt contracté les autres recettes d'investissement sont les suivantes :

-Dotation de la communauté de communes du Pays de Serre-ponçon de 15 000 €uros pour l'achat du nouveau tracteur effectué en 2010.

-FCTVA : 9000 €uros (remboursement de TVA sur les travaux effectués les années antérieures)

-TLE : 3822 €uros (taxes versées suites aux permis de construire)

-Excédent fond capitalisé : 24 728 €uros (excédent des années antérieures)

-Cautions logements : 3580 €uros

-Virement de la section de fonctionnement : 91 000 €uros

-La différence entre les recettes et les dépenses a pu être affectée aux dépenses imprévues pour un montant de 10 161 €

### **-Le Budget du CCAS**

**La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et recettes à : 300,00 €uros**

La section de fonctionnement se divise en 2 parties : 1 pour les dépenses et 1 pour les recettes

#### **En ce qui concerne les dépenses :**

Il est inscrit pour les secours éventuels 300 €uros de dépenses.

#### **En ce qui concerne les recettes :**

Le résultat reporté est de 150 €

Une recette de 150 €uros provenant du budget général est inscrite pour équilibrer les dépenses

**Rien n'est inscrit en section d'investissement qui s'équilibre donc en dépenses et recettes à 0 €uro.**

### **-Le Budget du Karting**

Plus aucune dépenses ni recettes n'étant attendues sur ce budget, ce budget est supprimé ainsi que son affiliation à au régime de la TVA.

Les résultats reportés des années précédentes sont affectés sur le budget général de la commune.

### **-Le Budget de l'Eau et de l' Assainissement**

**La section d'exploitation est équilibrée en dépenses et en recettes à : 129 905,00 €uros**

La section d'exploitation se divise en 2 parties : 1 pour les dépenses et 1 pour les recettes

#### **En ce qui concerne les dépenses :**

Le chapitre des charges à caractère général s'élève à 19 700 €uros (15 400 €uros en 2011)

Il regroupe les dépenses en électricité, en fournitures d'entretien et de petits équipements, l'entretien et les réparations (dont le vidage de la fosse communale), et les analyses d'eau.

L'augmentation de ce chapitre est dû essentiellement à un nettoyage complet de la fosse d'assainissement du village prévu cette année.

Le chapitre des atténuations de produits de 2850 €uros correspond au reversement de la commune à l'agence de l'Eau des taxes de pollution domestique et de modernisation des réseaux de collecte.

Le chapitre des autres charges de gestion courante de 150 €uros représente les pertes pour créances irrécouvrables des redevances eau et assainissement à annuler pour non paiement et déménagement hors de la commune des années précédentes.

Le chapitre des charges financières ou remboursement des intérêts des emprunts s'élève à 4 628 €uros (4570 €uros en 2011).

Les dotations aux amortissement sont de 17 844 €uros.

Des provisions sur dépenses irrécouvrables sont inscrites pour 100 €

Il est nécessaire de virer de la section d'exploitation à la section d'investissement la somme de 84 633 €uros pour équilibrer la section d'investissement.

**En ce qui concerne les recettes :**

Le chapitre comprenant les redevances d'eau et d'assainissement s'élève à 8200 €uros.

Les produits exceptionnels, quote-part de subvention transférable, reprise de provision et encaissement, s'élèvent à 2872 €uros.

La subvention provenant du budget général de la commune est de 118 833 €uros.

**La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à : 119 690 €uros**

La section d'investissement se divise en 2 parties : 1 pour les dépenses et 1 pour les recettes

**En ce qui concerne les dépenses :**

La somme de 11400 €uros a été inscrite au programme assainissement du village pour régler la première partie de l'étude sur le projet de nouvelle station d'épuration du village.

Des sondages pour la révision du schéma directeur d'assainissement et la révision même sont prévus pour 3514 €uros. Une subvention du département est attendue pour 1000 €uros

La somme de 12 930 €uros a été inscrite pour installer les compteurs de production d'eau potable imposés par la loi sur l'eau depuis plusieurs années.

Une subvention totale de 6183 €uros a été demandée pour acheter ces compteurs.

L'achat de 2 anti-béliers a été inscrit au budget pour 1600 €uros.

Le remboursement du capital des emprunts est de 5 883 €uros (13 350 €uros en 2011) des emprunts arrivant à échéance.

L'amortissement d'une subvention de compte est à inscrire pour 2713 €uros

Le résultat reporté des années précédentes est de 81 650 €uros

**En ce qui concerne les recettes :**

Les amortissements sont de 17 844 €uros

Le virement de la section de fonctionnement est de 84 633 €uros

Un excédent de fonctionnement capitalisé est à inscrire pour 30 €uros

Un emprunt de 10 000 €uros a été inscrit pour régler la première partie de l'étude de la nouvelle station d'épuration du village